

bal: «Chère amie, décidément, nous dansons trop cette année, nous finirons par sauter.»  
CH. CAHOT.

### LORD DERBY

Au moment où cet illustre homme d'Etat, qui fut l'un des chefs du parti protectionniste en Angleterre, se retire de la scène politique, nous croyons que sa biographie sera lue avec intérêt. Nous l'empruntons à M. Vapereau :

DERBY (Edward-Geoffroy SMITH STANLEY, 14<sup>e</sup> comte de) homme d'Etat et pair d'Angleterre, né le 29 mars 1799, à la résidence de Knowsley-Park (comté de Lancastre), descend d'une famille élevée en 1485 à la pairie héréditaire. Connu d'abord sous le nom de lord Stanley, il fit ses études au collège d'Eton et à l'université de Cambridge, dont il devint chancelier en 1852 et entra, aussitôt qu'il fut majeur, dans la vie politique. Elu, en 1820, sous les auspices des Tories, député du bourg de Stockbridge, il représenta tour à tour à la Chambre des Communes les villes de Preston (1826), de Windsor, (1830) et le comté de Lancastre (1832-1844.) Assez indifférent d'abord aux luttes parlementaires, il parla deux fois, en 1824, l'une pour faire le panegyrique de sir J. Mackintosh, l'autre pour défendre, à propos d'une motion réformatrice de J. Hume, la constitution de la haute Eglise en Irlande; ces deux discours firent concevoir beaucoup d'espérances au parti Tory. A la suite d'un court voyage aux Etats-Unis, il épousa, en 1825, une fille de lord Skelmersdale, et peu de temps après, il accepta dans le ministère passager de lord Goderich, le sous-secrétariat des colonies (1827), pour étudier de plus près les rouages de l'administration. L'année suivante, il continua cette espèce de stage politique auprès de lord Anglessey, qui venait d'être nommé lord-lieutenant d'Irlande, et s'attira dans l'exercice de ses fonctions les sympathies de tous les partis.

Lorsque lord Grey recueillit, en 1830, l'héritage politique du duc de Wellington, lord Stanley fut invité à faire partie de son cabinet, en qualité de secrétaire en chef de l'Irlande. On peut dire que ce fut la plus belle époque de sa vie : modéré dans ses opinions, réglant sa conduite d'après l'équité, il ne craignit pas d'irriter le parti national, si puissamment organisé par O'Connell, en s'opposant à ce qu'il agitât davantage le pays, et le parti protestant en améliorant l'institution du jury et l'instruction publique, en supprimant les loges orangistes, en développant les ressources matérielles. Au Parlement, il s'associa au bill de réforme électorale qu'il défendit avec chaleur contre sir R. Peel, et prépara l'abolition des dîmes prélevées sur les catholiques. Ses connaissances spéciales, la dignité de sa tenue et de son éloquence, aussi ingénieuse qu'énergique, le désignèrent au mois de mars 1833, comme le successeur de lord Gielnelg, lorsque ce dernier quitta le ministère des colonies.

Après avoir fait passer le projet de loi sur l'éducation nationale de l'Irlande, il refusa les prétentions des repealers, avec tant de hauteur et de raillerie, qu'il fut pendant toute la session en butte aux attaques et aux accusations les plus injustes de la part de ses adversaires. A cette époque lui échut la tâche difficile de présenter le bill de l'émancipation des esclaves, et il ne fallut rien moins que toute son habileté oratoire pour vaincre les résistances de la Chambre des Lords à une mesure si éminemment humaine.

Pendant lord Stanley, qui penchait de plus en plus vers le Toryisme, ne tarda pas à se trouver en désaccord avec la politique réformatrice adoptée par ses collègues et il profita de la présentation du bill sur les propriétés de l'Eglise pour donner sa démission (juillet 1834) ; sa conduite fut imitée par sir Graham, le comte de Ripon

et le duc de Richmond. Malgré cela, il refusa nettement d'entrer, quelques mois après, dans le ministère Tory, qui eut une si courte existence, et combattit même le mouvement de réaction dans lequel on voulait entraîner le pays. Mais la clause d'appropriation qui violait l'intégrité des domaines de l'Eglise protestante de l'Irlande ayant amené le retour aux affaires des whigs qui l'avaient fait adopter (1835) il se sépara de ses anciens alliés, fit pendant sept ans cause commune avec le nouveau parti conservateur, et ne contribua pas peu à la chute du cabinet Melbourne.

Par suite de ce revirement qui le rapprocha de sir R. Peel, lord Stanley, partagea, en 1841, le triomphe de ce dernier, et prit pour la seconde fois possession du portefeuille des colonies. Partisan déclaré des prérogatives aristocratiques, il soutint sa politique avec beaucoup d'habileté, et marcha d'accord avec lui jusqu'au moment où il fut question de supprimer les anciens tarifs de prohibition sur les céréales ; en juin 1845, il se prononça contre la diminution de la taxe des sucres coloniaux, et en décembre 1845, après la conversion de sir R. Peel au libre-échange, il résigna ses fonctions entre les mains de M. Gladstone, et passa aussitôt sous la bannière protectionniste que dirigeaient alors Georges Bentinck et M. Disraeli.

Dans la session suivante, lord Stanley fit de grands efforts en faveur du monopole. Ses discours, ses amendements, tout fut inutile. Secondé par un parti assez nombreux, il ne cacha pas son intention de restaurer par tous les moyens possibles les vieilles lois des céréales, et attaqua surtout, avec une vivacité singulière, la politique aventureuse suivie au dehors par lord Palmerston depuis 1845. Sur sa motion, la Chambre haute rendit, en juin 1850, un vote qui frappait d'improbation l'affaire Pacífico, vote qui aurait amené le renversement du cabinet si la Chambre basse n'eût adopté une résolution contraire. Toutefois, telle était son influence, qu'en février 1851, à la suite des échecs successifs qui avaient obligé lord J. Russell à la retraite, il fut chargé par le roi de présenter une combinaison ministérielle ; mais il échoua dans cette mission. Son père, treizième comte de Derby, étant mort cette année-là, il quitta le nom de lord Stanley et continua de siéger sous le nom de comte de Derby à la Chambre des Lords, où il avait été élevé dès 1844, après son échec devant les électeurs de Lancashire.

En 1852, la désunion des whigs ayant occasionné leur chute, lord Derby réussit enfin à composer un cabinet d'éléments Tories purs. Premier lord de la Trésorerie, il distribua les affaires étrangères à lord Malmesbury, l'intérieur à lord Walpole, les colonies à sir J. Pakington et les finances à M. Disraeli. Le nouveau cabinet était destiné à retablir le système de la protection, ce qui eut pour effet immédiat de faire revivre l'agitation libre-échangiste de la ligne de Manchester. Le Parlement fut dissous le 1<sup>er</sup> juillet, et le 17 décembre suivant la nouvelle Chambre des Communes repoussait, à 305 voix contre 286, le budget présenté par le ministère.

Lord Derby se retira pour laisser à lord Aberdeen la mission de reconstituer l'administration et reprit sa place à la tête de l'opposition conservatrice. Lors de la crise ministérielle provoquée par la démission de lord J. Russell en février 1855, il refusa de remonter au pouvoir, sous prétexte qu'il lui aurait fallu menager ses adversaires. Il y fut ramené, sans rallier une forte majorité, au commencement de 1858, par les embarras que créèrent à lord Palmerston les affaires des Indes, et les complications diplomatiques survenues entre le gouvernement français et celui de la Grande-Bretagne, à la suite de l'attentat du 14 janvier.

Après avoir prolongé pendant seize mois son existence menacée par tous les partis, au milieu de la crise produite par les questions de réformes, le ministère Tory dont lord Derby était chef, fut renversé par une coalition parlementaire (15 juin

1859). Son œuvre principale fut la pacification de l'Inde et la réorganisation de l'administration de ce grand pays sous la direction immédiate du gouvernement. Ses défiances contre la France, manifestées par de grands armements maritimes, et ses sympathies apparentes pour l'Autriche dans la question italienne, déterminèrent sa chute. A la suite d'une dissolution du Parlement, la politique de lord Derby fut condamnée par la Chambre des Communes dans la discussion même de l'adresse. Lord Palmerston et lord Russell, réunis contre lui, formèrent un nouveau cabinet dans lequel le premier fut chargé de la Trésorerie, le second des affaires étrangères, tandis que M. Gladstone fut appelé aux finances.

Lord Derby a été nommé en 1830, membre du Conseil privé. De ses trois enfants l'aîné est lord STANLEY.

### CHRONIQUE DU JOUR.

On écrit de Paris à l'Indépendance belge :

« On parlait beaucoup, ce matin dans le monde officiel d'un petit fait qui se serait produit hier : un individu se serait présenté au bureau télégraphique du Grand Hôtel pour faire partir une dépêche à l'adresse du préfet de police, dépêche annonçant un grave accident arrivé à l'Empereur et avec prière de faire afficher l'avis à la Bourse.

« Cet individu, qui avait pris le nom d'un des aides de camp de S. M., n'a point reparu. La dépêche, au sujet de laquelle, après réflexion, on avait envoyé demander la vérité aux Tuileries, n'a même point été adressée, — dans la forme télégraphique — à M. Pietri.

La correspondance parisienne du Times contient, sur les dispositions d'esprit de l'empereur Napoléon, des révélations dont nous sommes loin de nous faire les garants, mais que nous ne croyons pas sans intérêt de reproduire. D'après le Times, l'Empereur serait agacé au plus haut point de la « longue et fastidieuse discussion » de la loi sur la presse. L'Empereur ne serait pas satisfait de ses ministres, ou du moins de quelques-uns d'entre eux ; il ne serait pas satisfait davantage de la majorité qui — évidemment, sans le savoir — rend le gouvernement odieux ; enfin, il serait fatigué « des tenacités de l'opposition. » Le Times prétend que l'empereur aurait dit « qu'il s'adresserait désormais à la nation, au moyen d'un plébiscite, pour sanctionner les mesures libérales qu'il prendrait, et non plus à une Chambre « qui semble portée à le contrecarrer dans ses projets.

Ainsi s'exprime le correspondant du Times. Nous ne nous aviserons pas de dire si le correspondant de la feuille anglaise est plus ou moins exactement renseigné, mais nous trouvons, dans ce passage de la lettre que nous citons, comme une confirmation des bruits qui circulaient encore, ces jours derniers, sur l'intention où serait l'empereur de recourir à un plébiscite, à l'occasion de certaines mesures, dont on a parlé beaucoup, mais sans les préciser.

La Patrie analyse trois pétitions adressées au sénat, qui décidément donnent une fameuse idée du cerveau humain, à cause de la variété de folies qu'il peut engendrer :

« Un pétitionnaire demande que chaque maire, lors de son entrée en fonctions, dépose aux archives de la mairie, « son portrait en photographie. »

« Un autre propose qu'à la devise : « Dieu sauve la France ! on a joint : « Et ses alliés. »

Enfin : « Une pétition soumet à l'approbation du Sénat un projet de loi sur la presse,

d'après lequel tout écrivain âgé de vingt et un ans aurait le droit de faire insérer, en totalité ou en partie, et gratis ! ses ouvrages dans toute publication périodique. »

On écrit de Verviers au Journal de Liège, à propos du singulier événement arrivé au restaurant de la station de Verviers :

« Il y a eu en effet une altercation entre le baron de Budberg, ambassadeur de Russie à Paris, et le baron de Meyendorff, ancien aide de camp de l'empereur de Russie, fixé actuellement à Paris. Le baron de Meyendorff se prétend, parait-il, persécuté par le baron de Budberg. Il l'a menacé de sa canne, puis d'un revolver non chargé, mais ne l'a pas frappé. Quand on se fut saisi du pistolet, le baron de Budberg, rentrant dans le train qui partait pour Paris, a lui-même exprimé le désir que l'on traitât le baron de Meyendorff avec la plus grande bienveillance.

« Amené au parquet par M. le chef de station, le baron de Meyendorff a été immédiatement interrogé et mis en liberté. Ce matin, la chambre du conseil a rendu une ordonnance de non-lieu.

« Voilà, d'après les renseignements que j'ai recueillis, l'exacte vérité sur cette affaire, qui, comme bien d'autres, a produit beaucoup de bruit pour peu de choses. »

Deux petites nouvelles d'Amérique que nous dédions à la police française :

La femme du président Juárez a été arrêtée par la police dans une rue de Mexico et condamnée à l'amende pour avoir conduit sa voiture sur la voie publique avec plus de rapidité que ne le permettent les règlements municipaux. On ajoute que M. Juárez a remercié la police d'avoir si bien accompli son devoir.

A Washington, le général Grant a été également condamné à l'amende pour la même faute.

Il m'a pris fantaisie hier, dit le spirituel chroniqueur du Journal de Paris, de compter les couronnes qui entourent les grilles de la colonne Vendôme. J'en ai trouvé 302 et demie. 27 sont accrochées à la porte d'entrée, 4 autres sont au cou des aigles qui ornent les côtés du piédestal. Au total 333 couronnes ; parmi elles une toute neuve portant cette inscription : A mon frère, et une autre avec ces deux mots : A Eugénie.

Dans une petite ville de province, un commissaire de police, homme d'esprit — chose rare — pris entre les instructions de son préfet et les sollicitations d'amateurs qui voulaient dans une pièce historique pousser la couleur locale jusqu'à chanter la Marseillaise, dit à ces derniers : — A quoi tenez-vous le plus dans la Marseillaise ? à l'air ou aux paroles ?

— Aux paroles ! répliquèrent naïvement les provinciaux.

— Eh bien ! dit le commissaire, je vous permets les paroles, à condition que vous les chanterez sur un autre air.

La difficulté, dit le Figaro, était de trouver un air tout fait qui s'adaptât aux vers de Rouget de Lisle ; point ne fallait songer à en fabriquer un, la petite ville ne renfermait pas un maître. Les amateurs embarrassés revinrent au commissaire :

— Eh quoi ? répondit celui-ci, vous êtes arrêtés par si peu, mais le premier air venu ira à la Marseillaise ; tenez :

Et leur chanta le refrain sur l'air de la Grâce de Dieu :

Aux armes, citoyens !  
Adieu ! ma mère adieu !  
Formez vos bataillons !  
Adieu ! ma mère adieu !  
Marchons ! marchons !  
Adieu ! adieu !  
Qu'un sang impur  
A la grâce de Dieu !  
Abreuve nos sillons !  
A la grâce de Dieu !

Au Théâtre-Lafayette, à Paris, on jouait un Vaudeville où se trouvait cette phrase (il s'agit d'une jeune fille) :

« Elle est sans pain, sans abri, son propriétaire impitoyable l'a chassée parce qu'elle ne payait pas son terme. »

M. Noir affirme que la censure a biffé : sans pain et propriétaire impitoyable. La censure n'admet pas qu'il y ait des malheureux en 1868.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

### CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 29 février 1868.

Absents : MM. C. Descat, maire, P. Parent, A. Wibaux, empêchés ; Eckman, A. Prouvost, Motte-Bossut, en voyage ; Toulemonde-Nollet, Charles Bourbier, indisposés ; Pollet Desquiers, Ferret-Duthoit, J.-B. Ducatteau, Dellebecq-Desfontaines, Létocart-Duvillier et Denis Salembier.

Présidence de M. J. Renaux-Lemerre, adjoint.

Secrétaire : M. A. Sioen-Pin.

Le Conseil, à l'occasion du procès verbal, Rectifie sa délibération de la veille, au sujet de la transaction survenue entre la ville et la Compagnie de l'Espierre ;

Entend les observations de M. Delaoutre relatives à la publication des procès-verbaux des séances, avant leur adoption par le conseil ;

1. Adopte les conclusions d'un rapport concernant les produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 7.662 fr. 11 ;

2. Renvoie à la commission des finances une demande de divers crédits supplémentaires ;

3. Alloue une somme de 200 fr. à la veuve d'un garde-champêtre et une autre pension de 250 fr. à un ancien employé de l'Etat-Civil ;

4. Vote le budget d'entretien ; du Trichon et de l'Espierre en 1868 ;

5. Et le crédit demandé pour remplacement de la porte de l'Abattoir par une grille ;

6. Renvoie à la commission des travaux publics le budget des dépenses du canal en 1868 ;

7. Vote l'annexion d'une parcelle de terrain à l'assise de l'Ommelot ;

8. Et la somme de 1,496 fr. pour pavage des accotements dans la rue St-Joseph.

Pour éviter toute interprétation inexacte de l'incident survenu dans la séance du 28 février, nous croyons devoir donner immédiatement le compte rendu in extenso de cette partie du procès verbal, approuvée dans la séance suivante :

« M. DEWARREZ lit un travail dans lequel il s'attache à réfuter les assertions contenues dans le discours écrit de M. Létocart, publié par le Journal de Roubaix du 14 février, au sujet de l'emprunt de 800,000 francs.

« Il se plaint amèrement de la reproduction in extenso de ce discours dans le corps du compte rendu officiel des délibérations du conseil, quand les répliques des conseillers qui étaient d'un avis opposé et celles des membres de l'administration n'ont pu y être insérées que telles qu'elles ont été reproduites au procès verbal, c'est à dire très succinctement.

« M. LÉTOCART répond qu'il n'a pas sollicité cette insertion dans le corps du compte rendu officiel ; que si le conseil le désire, il veillera à ce que le journal

— Au sacrilège !... s'écria le clerc en se précipitant sous la voûte du saint lieu. Les chevaux laissés libres entrèrent dans le second rang, la bride passée au bras de chaque cavalier.

Un mouvement se fit dans la foule. — L'assile est violé ! murmura-t-on en voyant les cinquante archers bardés de fer, l'épée nue, envahir la maison du Seigneur.

Les hommes d'armes restés en dehors tirèrent leurs épées, prêts à charger la multitude à la moindre tentative de désordre. Cette énergique démonstration refroidit le zèle de quelques fervents qui manifestaient un peu hautement leur désapprobation.

Chacun se tint donc tranquille, attendant avec anxiété le résultat de cette tentative.

Le temps s'était rembruni ; la neige tombait de nouveau, toujours fine et glacée, et une couche blanche s'étendit bientôt sur les cinquante cavaliers immobiles, l'arme haute.

L'attente fut longue à l'avis de plusieurs ; cependant, au bout d'une demi-heure, la porte de l'église se rouvrit et trois archers de front se montrèrent.

— Les voilà ! se dit la foule en se ruant en avant pour voir de plus près.

Mais les cavaliers vinrent faire autour du portail un demi-cercle qui couvrit les curieux.

Les archers sortaient toujours.

— C'est lui ! s'écria-t-on tout à coup.

A ce moment, en effet, Perrin Macé, étroitement tenu par trois archers, parut sur le premier degré du porche ; il était d'une pâleur de mort, et ses yeux hagards erraient, sur la foule comme pour y cher-

cher un sauveur.

Une émotion indicible parcourut la multitude ; cette action inouïe, d'arracher un criminel à l'assile, épouvantait tous ceux qui en étaient témoins.

Sur la place même, Perrin Macé fut lié avec une corde qu'on était allé requérir ; une voiture de marchand de légumes passait au coin de la rue Jean-Pain-Mollet, un archer courut la chercher ; bon gré, mal gré, le marchand de légumes dut venir. Perrin Macé, bien garrotté, fut jeté dans cette voiture, et les archers remonterent à cheval.

— Maintenant, cavaliers, dit le maréchal de Normandie de sa voix éclatante, à Montfaucon !

Montfaucon, c'est-à-dire la corde et la potence.

— A moi ! murmura Perrin Macé du fond de sa voiture.

Mais sa plainte déchirante se perdit au milieu du bruit, et bientôt, les archers et la voiture eurent disparu.

Alors les cloches de Saint-Jacques furent mises en branle, comme pour annoncer à toute la ville ce qui s'était passé ; tout le quartier fut en émoi.

— L'assile a été violé ! répétait-on de toutes parts avec consternation.

Le jour même, Perrin Macé, l'assassin de Jean Baillet, était pendu à Montfaucon.

Quant au trésorier du Dauphin, il était mort un instant après avoir reçu le coup.

Nous avons raconté cet événement avec quelques détails, parce qu'il fut comme le prélude des scènes qui ensanglantèrent bientôt Paris ; il y avait une trop grande inimitié entre la cour et les partisans de la prévôté pour qu'une conflagration ne

fût pas imminente.

Ainsi, à propos de Perrin Macé, l'évêque de Paris, Jean de Meullent, outré d'avoir vu violer les droits de l'église, fit enlever du gibet le corps du supplicié pour le faire enterrer dans le cimetière de Saint-Jacques, avec grande pompe. Le même jour, le Dauphin assistait, avec toute les marques de la plus vive douleur, à la cérémonie funèbre de Jean Baillet, son trésorier et son ami.

### II

#### LES EXPLOITS DE GUILLAUME SABOUREAU

Deux mois plus tard, c'est-à-dire par une assez noire soirée de mars, maître Guillaume Saboureux, non plus empereur de Galilée, car sa conduite scandaleuse l'avait fait chasser de la chambre en lui faisant par conséquent perdre sa couronne, maître Guillaume Saboureux, disons-nous, entra, rue Saint-Christophe, dans la taverne tenue par Geneviève-la-Folle.

Il pouvait être six heures du soir.

Dans la salle, éclairée par la lumière fumée d'une grosse lampe suspendue au plafond, sept ou huit individus très-broyants se trouvaient réunis, et buvaient, assis à deux tables, le vin que leur servait silencieusement la maîtresse du logis.

Tout à coup la porte sur la rue s'ouvrit pour livrer passage à un homme d'une corpulence peu commune, à la figure ronde et pourpre. C'était maître Guillaume Saboureux.

— Salut à la puissance déchuë ! dit un des buveurs en se levant.

— C'est bon, dit Guillaume, on sait bien que je ne suis plus empereur, de

même que vous êtes de fiefes sacripants ; ce sont choses connues.

— Un honneur accueilli ce compliment.

— Ça, l'hôte ! du vin ! dit maître Saboureux en frappant sur la table. J'ai une soif d'enfer, ajouta-t-il en s'adressant à celui qui l'avait le premier apostrophé.

Et il vint s'asseoir près de lui.

— Il faut que je te parle quand tous ces gaillards auront filé d'ici, lui glissa-t-il à l'oreille.

— Bon.

— Ah ! reprit maître Guillaume à haute voix, j'oubliais de vous dire la nouvelle.

— Quelle ? Celle de l'assassinat de Robert de Clermont, maréchal de Normandie ? dit un nommé Mathias Durocher.

— Eh non ! farceur ; depuis le 22 février, il y a déjà plus d'un mois que la mort de Perrin Macé est vengée.

— Serait-ce alors que l'évêque consent à enterrer le maréchal en terre sainte ?

— Pas plus ! Jean de Meullent a excommunié Robert de Clermont pour avoir violé l'assile, et ce qui est excommunié, reste excommunié.

— Eh bien ! voyons, dis ta nouvelle.

— Vous allez tous faire chorus... le petit Dauphin s'est sauvé de Paris hier matin.

— Bah !... vive le prévôt !

— Il suffit : chacun sait que vous êtes les fermes soutiens de maître Marcel, grâce aux œufs qu'il vous baille... Je disais donc que le Dauphin s'était sauvé hier, on n'en sait rien encore dans la ville, et les Parisiens l'apprendront demain matin, en même temps que l'entrée du roi de Navarre dans leur cité.

— Vive le roi de Navarre ! vive le roi de Navarre !

— Est-il drôle, ce Mathias Durocher, avec ses vivats.

— Et que vient faire ici le roi de Navarre ? demanda celui avec lequel Guillaume avait premièrement causé.

— Mon cher Giraud, tu m'en demandes plus que je n'en sais ; tu comprends qu'un pauvre écrivain comme moi, ayant sa lutte à la porte du Palais, peut avoir vu de bien des choses, mais il ignore toujours les motifs et les causes. Tout ce que je sais, c'est que le roi de Navarre entre sans troupes, accompagné seulement d'une centaine de gardes.

— Ma foi ! nous allons tous crier comme Mathias Durocher : Vive le roi de Navarre !

— Et vous aurez raison, dit Mathias ; mes gas, je vous engage à toujours crier en faveur de celui qui est debout, c'est le moins compromettant.

— Voilà bien de la prudence pour un petit bourgeois de la rue de la Juiverie.

— Dizanier dans la garde bourgeoise, s'il vous plaît, observa Durocher en faisant raisonner son épée.

— Bast ! qui ne porte aujourd'hui l'épée, et qui n'est d'ailleurs ! fit un des buveurs.

— Toi-même, estimable Simon, boucher du marché Palu ; tu n'es qu'un simple et très-simple garde, quoique tu sois suffisamment gros pour en faire deux.

— De la modération ! fit Guillaume Saboureux ; les hommes gros ont leur prix.

— Oui, si on les conduisait au marché, dit un loustic de l'époque.

ADOLPHE FAURE.

(La suite au prochain numéro.)